



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

SG
Secrétariat général

Téléphone
01 57 02 62 60
Fax
01 57 02 62 66
Mél
ce.sg@ac-creteil.fr

4 rue Georges
Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Plan de lutte contre le décrochage scolaire

I) PREAMBULE :

Qu'appelle-t-on décrochage ?

Le comportement d'élèves, en situation d'échec scolaire, qui ne sont plus en situation d'apprentissage, se manifestant soit par de l'absentéisme, soit par une attitude perturbatrice, voire violente à l'égard de l'école et de ses acteurs. Il ne s'agit pas de difficultés à caractère médical qui renvoient à d'autres prises en charge et structures spécifiques.

Les jeunes concernés handicapent leurs chances de réussir leur parcours scolaire puis professionnel et social. Même si leur nombre est très limité, les « perturbateurs » peuvent aussi mettre en difficulté le fonctionnement des classes et avoir un effet négatif sur leurs camarades. La tranche d'âge la plus exposée est celle de l'adolescence, soit la fin du collège et l'entrée au lycée, notamment au lycée professionnel.

Quelles en sont les causes ?

- D'abord les difficultés familiales et sociales, extérieures à l'école, surtout lorsqu'elles conduisent à une certaine impuissance des parents, sont la première cause du décrochage.
- L'école, pour sa part, ne prend pas toujours assez en compte les individualités et la diversité des parcours. Le modèle de l'école est d'abord adapté à des formes d'intelligence déductives (de l'abstrait vers le concret ou de la théorie vers la pratique) plus qu'intuitives ou inductives. Si on l'admet que les formes d'intelligence sont variées et de même valeur, l'école ne reconnaît bien souvent de fait qu'un seul modèle, le modèle « universitaire », et, comme la société, hiérarchise les parcours, privilégiant les savoirs aux savoir-faire.
- Ainsi, bien souvent le décrochage est d'abord partiel, il se manifeste dans certaines activités, le plus souvent théoriques, perçues comme abstraites, alors que le comportement peut être tout autre en atelier, en cours d'EPS ou en stage professionnel. L'élève ne fait pas le lien entre ce qui l'intéresse (la pratique) et les connaissances théoriques qui lui permettront de développer des savoir-faire et de l'adaptabilité. Quand la simple obéissance aux « codes » de l'école ne suffit pas à compenser l'insuffisance de motivation, quand de surcroît l'engagement familial est absent, cette situation peut conduire au décrochage scolaire.
- L'apprentissage du « geste » à l'école est de fait repoussé de plus en plus tardivement. Si l'on n'y prend garde, l'enseignement professionnel scolaire peut avoir tendance à se « généraliser » : la mise en situation professionnelle peut être de plus en plus tardive et cela peut expliquer parfois des décrochages en début de scolarité dans la voie professionnelle due à la déception ressentie par les élèves, alors que par ailleurs est préconisé le développement de l'apprentissage et de l'alternance.
- Le fonctionnement de l'orientation a tendance, de fait, à hiérarchiser les filières de formation entre voie générale et voie professionnelle et tend à repousser les choix. Or, pour les élèves qui ont besoin, pour réussir leur scolarité, de valoriser d'abord le geste, le savoir-faire intuitif, l'image que leur renvoie l'institution est inconsciemment et involontairement négative et donc démotivante.
- Le décrochage peut aussi être lié aux procédures d'affectation des élèves dans la voie professionnelle: écart entre l'offre et la demande, élèves non affectés...ce qui renvoie à l'orientation.



Décrocheurs/décrochés, préventif/curatif

Pour la compréhension, on parlera de décrocheurs lorsque l'élève n'a pas encore rompu le lien avec l'école, il est encore scolarisé, il s'agira alors de prévenir le décrochage.

On parlera de « décrochés » ou d'élève en rupture de cursus, lorsque ce lien est rompu, l'élève est déscolarisé et n'a pas trouvé de solution alternative à la scolarité en formation initiale. Il s'agira alors de le « raccrocher », par un parcours de remobilisation adapté, par des propositions « curatives », à l'interne de l'éducation nationale mais aussi auprès de nos partenaires.

II) LA PREVENTION DU DECROCHAGE : UNE DEMARCHE COLLECTIVE

D'abord dans les classes et les établissements

C'est une évidence mais il est nécessaire de rappeler que des dizaines de milliers d'enseignants et d'éducateurs de l'académie oeuvrent tous les jours avec succès à la réussite des élèves, à la lutte contre le décrochage. Les structures spécifiques SEGPA/EREA pour des élèves en très grande difficulté scolaire concourent à cette mission.

L'autorité bienveillante à l'égard des élèves, qu'évoque la circulaire de rentrée, est le fondement de notre action éducative centrée sur la réussite de tous les élèves.

Pour s'exercer, elle nécessite un véritable travail d'équipe où les regards de chacun (disciplinaire, vie scolaire...) sont croisés pour un regard global sur l'élève et la détermination de stratégies adaptées collectives. L'organisation de ce travail d'équipe demande à la fois une attention soutenue au niveau de l'établissement et une gestion des ressources humaines qui y concoure (cf stratégies académiques de stabilité des équipes).

Il faut aussi une collaboration sans faille avec les parents, à la fois individuelle et collective, d'où les initiatives académiques de type mallette des parents... (cf projet académique de vie scolaire)

Le socle de notre action : des stratégies d'établissement portées par un projet qui permet le foisonnement d'initiatives décidées par les équipes. L'académie peut reconnaître et valoriser celles-ci dans la mesure où elles sont évaluées.

La valorisation de la voie professionnelle

Cf plan d'action en faveur de la voie professionnelle

Il s'agit notamment d'éviter que le collège fonctionne comme le « petit lycée » au sens où la seule voie de réussite valorisée serait la voie générale au détriment des voies technologique et professionnelle vouées à une orientation par échec ou par défaut, alors que celles-ci contribuent à élever les niveaux de qualification.

Toutes les mesures proposées vont dans ce sens : parcours de découverte des métiers et des formations en collège, travail au collège autour de l'option de découverte professionnelle, diversification, adaptation et visibilité de l'offre de formation, notamment en CAP, lycées des métiers, calendrier avancé de l'affectation dans la voie professionnelle, diversité et mixité des parcours apprentissage/voie scolaire...

La nécessité de travailler en réseau

La création des réseaux d'établissements intégrant collèges et lycées vient fournir le cadre de la nécessaire collaboration entre établissements sur un territoire de vie adapté.

III) UN PLAN D' ACTIONS SPECIFIQUES BASE SUR LA DIVERSITE DES PARCOURS ET DES REPONSES

1) L'action quotidienne des équipes pédagogiques et éducatives

Tous les établissements scolaires mettent en place des actions qui permettent de prévenir le décrochage scolaire et l'absentéisme. Ils développent en particulier des projets pour permettre aux élèves de trouver intérêt à ce qu'ils doivent apprendre, et quand le désintérêt apparaît, ils savent remobiliser les élèves, les encourager et les raccrocher aux apprentissages scolaires. Parfois, le décrochage et l'absentéisme se manifestent plus fortement. Les écoles et établissements disposent d'un ensemble de procédures de travail qui permettent de ramener les élèves vers l'école et ses activités.



Aux côtés des enseignants et sous la responsabilité du chef d'établissement travaillent des professionnels de l'éducation nationale, conseillers d'orientation psychologues, assistants sociaux, infirmiers...qui sont à même d'aider à prendre en compte les difficultés familiales, sociales et scolaires. Lorsque les difficultés sont très lourdes, des professionnels extérieurs à l'éducation nationale peuvent être sollicités.

La situation de l'élève qui rencontre des difficultés est étudiée dans le cadre du groupe d'aide à l'insertion (GAIN).

Cette instance réunie à l'initiative du chef d'établissement, regroupe régulièrement les conseillers d'éducation, les enseignants, l'assistance sociale, les personnels de santé, les conseillers d'orientation psychologues (...). Le groupe d'aide à l'insertion pose un diagnostic partagé et recherche :

- l'aide appropriée aux difficultés de l'élève,
- le meilleur parcours pour le remobiliser sur sa scolarité lorsqu'il risque de « décrocher »
- la possibilité d'un nouveau départ.

Un dispositif de « professionnalisation » des GAIN est expérimenté dans l'académie avec le soutien du Ministère des solidarités actives.

2) des parcours individualisés sous la responsabilité de l'établissement

Ce dispositif s'adresse à des élèves en phase de décrochage pour lequel le diagnostic des équipes, émis dans le cadre du GAIN, est le besoin d'un parcours individualisé. L'élève reste scolarisé dans son établissement, un parcours de formation adapté et dérogatoire est construit avec lui, basé sur l'alternance (séquences en LP, en CFA, en entreprise) lui permettant soit de reprendre une scolarité « normale », soit de préparer une insertion professionnelle.

Un budget spécifique en HSE est attribué à l'établissement sur présentation d'un projet où l'innovation est favorisée. L'action est soumise à la validation des autorités académiques.

3) des plateformes de district

Lorsque la difficulté est telle qu'elle ne peut plus être prise en charge par le seul établissement, celui-ci saisit la plateforme du district.

Cette organisation territoriale de l'accompagnement des élèves est pilotée par un trinôme : chef d'établissement pilote, directeur de CIO et coordonnateur mgi. Celui-ci organise la constitution du groupe d'aide à l'insertion (GAIN) du district et la planification des commissions de travail.

L'ensemble des partenaires locaux (EPL, Mission locale, GRETA, CFA et partenaires socioprofessionnels) est invité à participer aux travaux du GAIN de district, dans la perspective de mutualiser toutes les solutions possibles à proposer aux élèves pris en charge.

les actions mises en œuvre au niveau du district

En collaboration avec les GRETA, elles s'inspirent de la pédagogie développée en formation continue dans le cadre des ateliers pédagogiques personnalisés permettant des entrées-sorties permanentes. Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre du projet financé par le Ministère des solidarités actives et la Préfecture de Région mettant en synergie les initiatives de l'Education Nationale, des Missions locales et de la Région.

a) Les mesures de prévention

Les « relais lycéens » entrent dans ce cadre. Ils sont conçus au niveau de chaque district scolaire pour compléter l'accompagnement de prévention mis en œuvre dans les établissements et remobiliser les élèves en risque de rupture de scolarité.

Les élèves bénéficient d'ateliers pédagogiques pendant une période courte (en moyenne 2 demi journées par semaine sur des périodes de 6 semaines) dont l'objectif est soit la reprise de formation dans leur établissement, soit une orientation vers une autre voie (scolaire ou professionnelle).

Le **parcours** peut être complété par des stages en entreprise, en CFA ou modules de formation négociés dans le cadre du partenariat avec la formation continue des 16-25 ans (programme « avenir jeunes » porté par la région Ile-de-France).



b) Les actions de remobilisation des élèves sortant sans solution

- l'accueil et le diagnostic pour tous les élèves signalés (action courte)
- des actions de remobilisation (action menée sur l'année scolaire) dont l'objectif est de construire avec le jeune un projet de formation adapté. La durée de chaque parcours est variable en fonction des besoins du jeune, de quelques semaines à plusieurs mois.
- des parcours de re-préparation au baccalauréat aménagés dans l'établissement, destinés à des élèves ayant échoué et pour lesquels un redoublement (ou un triplement) n'est pas envisageable (statut MOREA).
- des modules de re-préparation aux examens permettent de re-préparer le bac général ou technologique selon des modalités adaptées soit présentiels, soit en alternant présentiel et utilisation du support des espaces numériques de travail (expérimentation conduite dans 3 établissements).

A la rentrée 2010, des modules spécifiques seront mis en place pour les élèves ayant échoué au BEP, avec un avis défavorable à la poursuite d'études, et non affectés en 1^{ère} professionnelle afin de permettre soit la re-préparation du BEP (ou certification intermédiaire), soit toute autre solution d'insertion adaptée.

Chaque IA recense les besoins pour couvrir le territoire académique de modules qui fonctionneront selon une pédagogie de parcours individualisés.

c) Des actions d'accompagnement vers l'insertion

Il s'agit de faciliter le passage de l'école au monde économique pour les élèves en recherche d'un premier contrat de travail en proposant un accompagnement personnalisé jusqu'à signature d'un contrat de travail : contrat d'apprentissage, de professionnalisation, CDD ou CDI, intérim.

4) Des dispositifs partenariaux pour des cas spécifiques : les dispositifs relais, nouvelles chances et micro lycée

Développés dans l'académie de Créteil depuis la rentrée scolaire 1995, les dispositifs relais concernent des collégiens. Ils permettent de prendre en charge des élèves décrocheurs qui présentent souvent des problèmes de comportement :

- Les ateliers prennent en charge des élèves jeunes (sixième, cinquième) pour des durées limitées en partenariat avec des associations d'éducation populaire. L'objectif est la reprise de scolarité dans le collège d'origine le plus souvent possible.
- Les classes relais prennent en charge les élèves plus âgés (quatrième, troisième) avec pour objectif soit une reprise de scolarité au collège soit une recherche de formation adaptée aux projet et besoin de l'élève (formation professionnelle ou en alternance).

Les classes nouvelles chances (4 en Seine Saint Denis) et micro lycée (1 par département) concernent des lycéens professionnels (3 dispositifs nouvelle chance) et généraux décrocheurs (1 dispositif nouvelles chances et 3 micro lycées). Les lycéens concernés présentent des compétences permettant de les accompagner jusqu'au baccalauréat.

Les écoles de la seconde chance (réseau associatif) ont également vocation à prendre en charge des anciens élèves déscolarisés pour leur permettre une reprise d'études en vue d'une insertion sociale.

Le Recteur de l'Académie de Créteil

William MAROIS